



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE 13 MARS 2024

<u>Nombre de Bureaulers :</u>	Le treize mars deux mille vingt-quatre à 18 heures 00,
en exercice..... 18	Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 07 mars 2024 et par affichage du 07 mars 2024, s'est réuni à la Salle des commissions, sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO , Président.
présents..... 10	
procurations..... 3	
absents 8	

*Réforme des règles de publicité : Suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.
 « Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du Bureau communautaire.
 Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Bureau Communautaire, sera affichée et publiée sur le site internet de la communauté, dans les 7 jours suivant le Bureau communautaire. »*

ADMINISTRATION GENERALE :		
Délibération n° 1	Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 28 Février 2024	Adoptée à l'unanimité
COMMANDE PUBLIQUE :		
Délibération n° 2	Conclusion du marché n° AO_2023-30 relatif aux fournitures et prestations de service de communication M2M pour le réseau de vidéoprotection de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Adoptée à l'unanimité
Délibération n° 3	Conclusion d'un avenant n° 1 au marché n° AO_2023-07 portant sur le transport quotidien par car des élèves fréquentant la piscine Maurice Gigoï à Ezanville	Adoptée à l'unanimité
EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS :		
Délibération n° 4	Lancement d'une consultation relative aux travaux d'extension du parking de la piscine Maurice Gigoï - autorisation de Signature du Président	Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES :		
Délibération n° 5	Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'assainissement sur le réseau d'eaux pluviales du Clos Saint Lubin de la commune de Moisselles	Adoptée à l'unanimité

Signé électroniquement par
Le Président
Luc STREHAIANO



Le 19 mars 2024